ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

importations

Question écrite n° 28816

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives inquiétudes motivées par les exportations chinoises de panneaux solaires. En effet, ce contentieux est le principal objet de discorde avec Pékin ces temps-ci. Ce concurrent asiatique pratiquerait résolument un *dumping* commercial ayant pour résultat l'effondrement de la production européenne et parallèlement l'explosion des exportations chinoises à destination de l'Europe. Quelque 30 000 emplois seraient en jeu. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état réel de la situation.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une procédure anti-dumping lancée en septembre 2012, les exportations chinoises de panneaux photovoltaïques à destination de l'UE se voient appliquer, depuis le 6 juin, des droits de douane provisoires de 11,8 % en moyenne. La Commission pourrait décider de les relever dès le mois d'août à 47,6 % en moyenne, mais privilégie actuellement la recherche d'une solution négociée qui permettrait d'envisager un retour à des prix plus conformes à ceux du marché, sans passer par l'imposition de droits de douane additionnels. Cette initiative de la Commission, portant sur des flux commerciaux de l'ordre de 20 milliards d'euros par an, vise à rétablir les conditions d'une concurrence loyale pour les industriels européens de la filière, dont la survie apparaît aujourd'hui gravement menacée par la vente à bas coût des produits chinois. La Commission estime que plus de 30 000 emplois sont en jeu, alors que le nombre d'acteurs européens dans le secteur ne cesse de diminuer (environ 150 aujourd'hui d'ici la fin de l'année contre 750 en 2010) et que la Chine ne cesse de gagner des parts de marché dans l'UE (d'une part quasi-nulle en 2008 à près de 80 % en 2013). En France, le nombre d'emplois dans la filière photovoltaïque a été divisé par deux au cours des trois dernières années. La France soutient l'approche de la Commission dans ce dossier, et souhaite qu'une évolution négociée puisse être trouvée rapidement, dans un esprit d'apaisement, afin de garantir des conditions équitables pour les producteurs de l'UE. La résolution du différend sur le photovoltaïque, auquel une solution technique doit être apportée, ne doit pas empêcher l'UE de progresser avec Pékin sur d'autres dossiers commerciaux.

Données clés

Auteur : M. Élie Aboud
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28816
Rubrique : Commerce extérieur
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2013, page 5952

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE28816

Réponse publiée au JO le : 16 juillet 2013, page 7427